



Fédération des personnels des services publics et des services de santé
Force Ouvrière
153 – 155 rue de Rome – 75017 PARIS
fedespsfo@wanadoo.fr

COMMUNIQUE

L'hôpital public doit rester public !

Le Comité National de la Fédération des personnels des services publics et des services de santé Force Ouvrière réuni à Poitiers du 17 au 21 Mars 2008 a longuement évoqué la situation de l'hôpital public.

Les délégués venus de toutes les régions de France ont émis les plus grandes réserves et manifesté leurs craintes à l'endroit des différents projets et rapports relatifs à l'organisation sanitaire en France et qui s'inscrivent dans la perspective d'un projet de loi de modernisation de la santé.

Ainsi le Président de la République et le gouvernement ont commandité la mission LARCHER sur l'avenir de l'hôpital, les rapports RITTER et BUR sur la mise en place des agences régionales de santé (ARS), les Etats Généraux de l'organisation de la santé sur la structuration de l'offre de soins de premiers recours, auxquels il convient d'ajouter les préconisations concernant l'hôpital contenues dans le rapport ATTALI. Tout ceci intervient sur fond de révision générale des politiques publiques et de poursuite de la politique de réduction des dépenses d'assurance maladie menées par le gouvernement.

Pour la Fédération Force Ouvrière des personnels des services publics et des services de santé, les orientations, propositions et annonces diverses qui découlent des intentions du gouvernement, suscitent de vives inquiétudes chez les personnels hospitaliers pour leur statut, leurs emplois et le service public. D'autant que la situation budgétaire des établissements publics de santé les obligent à élaborer des plans de retour à l'équilibre faisant l'objet d'un contrat entre l'hôpital et les tutelles et débouchant sur des suppressions de postes et des remises en cause de droits statutaires (avancement, titularisation, etc.). Enfin, tout ceci cache mal la volonté politique de voir concéder au secteur marchand une très grande partie de l'activité hospitalière, menace qui pèse lourdement sur les hôpitaux et qui hypothèque l'offre de soins et l'accès pour tous les citoyens de manière égalitaire à des prises en charge de qualité.

C'est pourquoi, la Fédération Force Ouvrière condamne fermement la volonté affichée par la conférence des directeurs généraux de CHU de transformer les établissements de santé en établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC) et de placer les personnels sous convention collective et donc de les sortir de la fonction publique. Nous nous interrogeons sur la finalité de telles annonces et sur la pertinence de soi disants experts qui changent rapidement d'avis (en référence au communiqué de M. Castel (cosigné par la FHF) dans lequel il renoncerait à cette transformation). Au lieu de cela les personnels attendent le respect scrupuleux des règles statutaires et des dispositions réglementaires notamment en matière d'organisation et de temps de travail, de congés, etc. Ils attendent aussi des réponses quant à la reconnaissance des qualifications qui passent par l'amélioration des grilles indiciaires et des déroulements de carrière et exigent l'augmentation des salaires et des rattrapages des pertes de pouvoir d'achat.

S'agissant des prises de positions de la fédération hospitalière de France (FHF) sur l'espace que souhaite occuper cette dernière en qualité de fédération patronale, elles suscitent de vives réactions.

Dans la fonction publique hospitalière, l'établissement constitue l'employeur des personnels et le directeur dispose du pouvoir de nomination. Pour autant, à l'instar des deux autres versants de la Fonction Publique (Etat et Territoriale), les modalités de recrutement, les rémunérations, les avancements et autres éléments statutaires sont du ressort exclusif de l'Etat et de son pouvoir réglementaire. L'éventualité de considérer la FHF comme l'interlocuteur dans le cadre notamment des négociations salariales et statutaires, (l'Etat se contentant d'arbitrer selon un cadre pré arrêté), ne saurait être admis par notre organisation syndicale. La fédération FO réaffirme son attachement à un statut à caractère national qui garantit l'égalité de traitement des fonctionnaires. Le Comité National condamne fermement les tentatives de mise en place de conventions collectives en lieu et place du statut pour les personnels de la fonction publique hospitalière.

Les recompositions hospitalières, les contraintes européennes qui pèsent sur les dépenses publiques dont celles d'assurance maladie, les conditions d'exercice dont la dégradation est patente, les carences en terme de formation initiale, sont autant de thèmes de préoccupation sur lesquels la Fédération des personnels des services publics et des services de santé Force Ouvrière entend largement communiquer, et si besoin mobiliser les personnels. A cet égard, notre fédération continuera de prendre part au débat pour porter ses revendications quant à la préservation et l'amélioration du service public, de l'emploi public, du statut et des rémunérations des personnels.

Poitiers, le 20 mars 2008.